

VILLE D'EU

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2022**

SOMMAIRE**Introduction**

- | | |
|---|-----|
| A) Généralités | p 3 |
| B) Le contexte international de l'exercice 2022 | p 4 |
| C) Le conteste National | p 5 |
| D) Le conteste local | p 6 |

Les mesures législatives

- | | |
|---|---------|
| A) Le projet de loi de finances 2022 | p 7 à 8 |
| B) Les règles de l'équilibre budgétaire | p 9 |
| C) Les orientations financières | p 10 |

Situation financière de la Ville

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| A) La masse salariale | p 11 à 13 |
| B) La dette communale | p 14 à 16 |
| C) La fiscalité locale | p 17 |
| D) Ratios, capacité financière | p 18 à 19 |

Les orientations budgétaires de la commune pour 2022

La commune, actrice de proximité

- | | |
|------------------------------|-----------|
| A) Section de fonctionnement | |
| a) Les recettes | p 20 à 22 |
| b) Les dépenses | p 23 à 24 |
| B) Section d'investissement | |
| a) Les recettes | p 25 à 26 |
| b) Les dépenses | p 27 à 29 |
| c) Les budgets annexes | p 30 à 32 |

Perspectives

P 33

L'action sociale par le CCAS

P 34

Introduction

A) Généralités

Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation en Conseil municipal du ROB, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la Ville d'Eu (approuvé en séance de conseil municipal du 18/11/2020).

Ce Rapport d'orientations budgétaires (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les données financières et réglementaires qui auront une incidence sur sa mise en œuvre.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du ROB qui doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels en matière de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec les partenaires.

Les chiffres annoncés dans ce rapport font encore l'objet d'arbitrages et peuvent être amenés à être modifiés à la marge.

La construction de ce budget, comme les précédents et ceux à venir, s'établit sur la stabilité des taux de fiscalité.

Ces éléments sont donnés pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le présent rapport d'orientations budgétaires décline la politique publique que la majorité municipale va mettre en œuvre, dans le respect des orientations budgétaires.

L'examen du ROB apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le ROB, il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

B) Le contexte international de l'exercice 2022

En ce mois de janvier 2022, le FMI publiait un texte sans tenir compte de la crise ukrainienne qui déstabilise encore plus l'équilibre économique mondial et aura des retentissements évidents sur les perspectives financières de nos collectivités territoriales. Nous en reproduisons ici quelques extraits.

« L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévu. Alors que se répand le nouveau variant de COVID-19, Omicron, les pays restreignent à nouveau les déplacements. Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu. Les perspectives de croissance ont aussi été assombries par le repli du secteur immobilier chinois et la reprise plus lente que prévu de la consommation privée.

« La croissance mondiale devrait passer de 5,9 % en 2021 à 4,7 % en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins pour 2022 que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient en grande partie à la révision à la baisse des prévisions concernant les deux plus grandes économies. (...) La croissance mondiale devrait ralentir et s'établir à 3,8 % en 2023. Si ce chiffre est supérieur de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions antérieures, cela s'explique en grande partie par la reprise qui s'installera mécaniquement une fois levés au cours du second semestre de 2022 les freins qui entravent actuellement la croissance. Les prévisions sont subordonnées à l'amélioration de la situation sanitaire dans la plupart des pays d'ici à la fin de 2022, à savoir que le taux de vaccination dans le monde entier progresse et que les traitements deviennent plus efficaces. »

« La forte inflation devrait persister plus longtemps que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie devraient se maintenir en 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, l'inflation devrait progressivement diminuer à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la demande s'atténuent en 2022 et que la politique monétaire des principales économies produit ses effets. »

C) Le contexte national

Selon le rapport économique social et financier 2022, après un recul historiquement marqué de l'activité en 2020 (-8%), l'économie française a rebondi. Les mesures d'urgence ont permis de préserver la capacité productive de l'économie, et la mise en œuvre du plan France Relance continue de soutenir le rebond de l'activité. La croissance est attendue à 6% en 2021 puis 4% en 2022.

Dans ce même rapport, on peut lire que « l'année 2022 serait caractérisée par un ralentissement des dépenses d'investissement local. Les collectivités locales seraient quant à elles proches de l'équilibre ou en excédent sur la période. Après 0,0 Md€ en 2020, le solde des collectivités locales se dégraderait légèrement en 2021 à -0,6 Md€, puis serait excédentaire de +1,5 Md€ en 2022. »

On peut lire aussi dans ce même rapport qu'« après avoir été protégé au plus fort de la crise, le pouvoir d'achat des ménages accélérerait nettement en 2021 et continuerait de progresser en 2022.

En 2021, le pouvoir d'achat augmenterait de +2,2 %. Sur les 13 dernières années, ce rythme d'évolution n'a été atteint qu'une fois, en 2019.

En 2022, le pouvoir d'achat des ménages progresserait encore de 1,0 %. Les revenus d'activité et les revenus de la propriété seraient en nette hausse, mais ralentiraient un peu par rapport à 2021, en lien avec le profil de l'activité.

En 2021 comme en 2022, les ménages continueront de bénéficier de mesures fiscales prévues antérieurement à la crise, telle que la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. »

Parallèlement à la reprise économique au niveau mondial, et à la stagnation du pouvoir d'achat des ménages, les prix de l'énergie augmentent de façon inédite. Cette hausse importante des cours de matières premières depuis le début de l'année 2021, s'est accélérée et depuis plusieurs mois, elle impacte les prix du marché qui ont augmenté de façon inédite en Europe.

Ainsi, d'après les données communiquées par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le prix pour une livraison a été quasiment multiplié par trois entre le mois de juin 2021 et le mois de septembre 2021. D'après les informations communiquées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les prix de gros sur les produits futurs devraient retrouver des niveaux plus modérés, mais toujours élevés, à partir du deuxième trimestre 2022 puis revenir à un niveau normal en 2023, sauf si la crise ukrainienne persiste.

Ce contexte fragilise toujours plus les ménages modestes, les classes moyennes, qui subissent de plein fouet ces dérives tarifaires. Si l'Etat a mis en place quelques aides, dont le chèque énergie, cela reste insuffisant pour que la population vive décemment. Les salaires ne sont pas indexés sur l'inflation et touchés au portefeuille par l'augmentation des dépenses contraintes (énergie, alimentation etc.) les familles devraient voir se dégrader leur pouvoir d'achat au second semestre 2022 et en 2023.

Cette crise révèle la véritable portée de toutes ces politiques de baisses des dépenses publiques utiles, qui ont, gouvernement après gouvernement, marqué notre pays. De notre point de vue, il ne semble pas judicieux que seule la dépense publique pâtisse de cette crise.

D) Au niveau local

À notre niveau et sans marge de manœuvre, nous devons :

- renforcer les fondements d'une société plus inclusive et plus solidaire ;
- accompagner les évolutions écologiques, économiques et sociales ;
- anticiper les évolutions, ce qui n'est pas une mince affaire.

Les mesures législatives

A) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Pas de grande révolution pour les collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2022, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités :

1) La DGF reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de l'évolution des modalités de répartition suivantes :

L'Etat propose plusieurs évolutions des modalités de répartition de la DGF des communes, des EPCI à fiscalité propre et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux dispositifs de péréquation horizontale.

Il prévoit notamment de majorer de 190 M€ les dotations de péréquation des communes :

- à hauteur de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Soit une progression plus rapide qu'en 2021 où ces deux dotations avaient progressé de 90 M€ chacune, et de 10 M€ pour les dotations de péréquation des départements ; ceci afin de renforcer l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État.

2) Soutien à l'investissement local : 1,046 milliard d'euros et 150 millions d'euros sont inscrits dans le PLF respectivement pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV).

En parallèle, environ 500 M€ de dotations de soutien à l'investissement local (notamment 300 M€ au titre de la DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le PLF 2022 prévoit également un nouvel abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 350 M€, fléchée vers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

3) Réforme des indicateurs financiers : Le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.

Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Le PLF reprend à ce titre les points suivants :

- une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de droits de mutation (DTMO) et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). En revanche, certaines taxes dites « affectées » restent exclues comme les dotations de péréquation communale(DSU et IDSR) ;
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal. Ces évolutions seront cependant neutralisées en 2022 puis introduites de façon très progressive à 10 %, 20 %, 40 %, 60 %, et 80 % jusqu'à atteinte du « régime de croisière » en 2028.

A ce jour, il est difficile de savoir si cette réforme sera favorable ou pas pour la ville, il faut attendre des précisions sur les modes de calcul pour pouvoir se prononcer (pour rappel, le calcul des dotations repose sur des formules/principes extrêmement complexes)

B) LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "*Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

C) LES ORIENTATIONS FINANCIERES

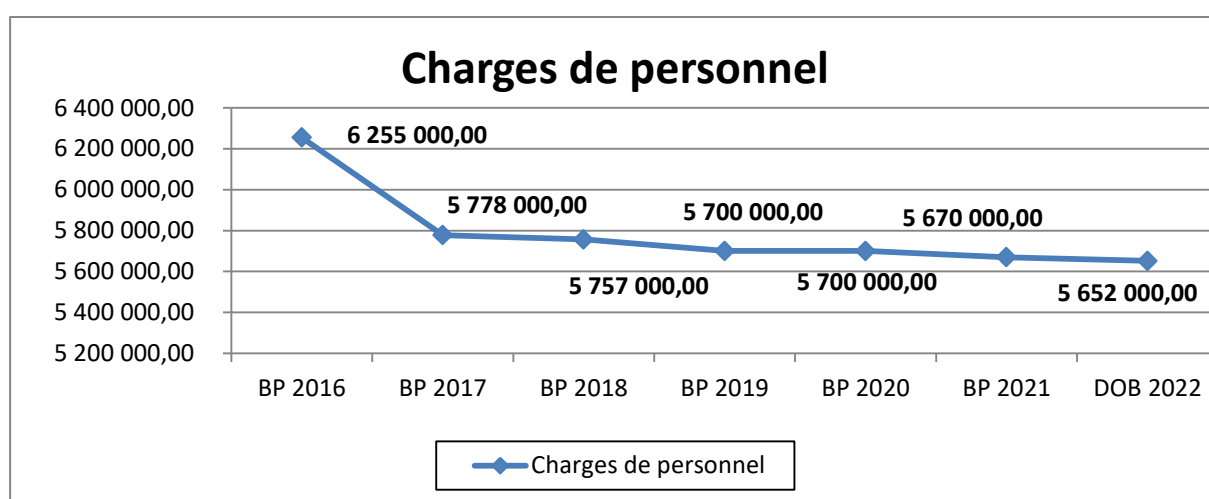
- 0% d'augmentation des taux d'imposition, l'État augmentant les bases d'imposition de 3,4%. La taxe d'habitation restante est perçue par l'État ;
- un effort significatif pour maintenir le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes nettes de fonctionnement) au-dessus de 11% ;
- un maintien d'un encours de dette sensiblement constant ;
- un maintien du ratio de désendettement (dette/épargne brute) sous 8 années (avec une marge par rapport au seuil de vigilance de 10 années) ;
- une recherche pro active des subventions avant le démarrage de tout projet ;
- l'utilisation de tous les outils disponibles du plan de relance.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE**A) LA MASSE SALARIALE**

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
Charges de personnel	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 652 000,00

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA2021	DOB 2022
Charges de personnel	6 047 554,00	5 702 604,62	5 600 389,23	5 666 706,85	5 566 061,89	5 579 470,94	5 652 000,00



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
Dépenses	6 266 000,00	5 788 000,00	5 767 000,00	5 710 000,00	5 720 000,00	5 690 000,00	5 672 000,00
011 : Charges générales							
6184 - Frais de formation	11 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
012 : Charges de personnel	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 652 000,00

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
Recettes	485 000,32	465 000,30	357 000,90	308 000,00	312 000,00	314 000,00	278 000,00
013 : Remboursement charges de personnel	335 000,32	335 000,30	290 000,90	275 000,00	279 000,00	280 000,00	250 000,00
70841 - Personnel mis à disposition	150 000,00	130 000,00	67 000,00	33 000,00	33 000,00	34 000,00	28 000,00

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2022, les prévisions en dépenses de personnel sont inférieures à 2021. La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en définissant des objectifs nouveaux, des nouvelles méthodes de travail qui permettent un redéploiement des effectifs par des mobilités internes. Notre collectivité poursuit son travail de réorganisation en gardant le souci du maintien et de l'amélioration d'un service public de qualité.

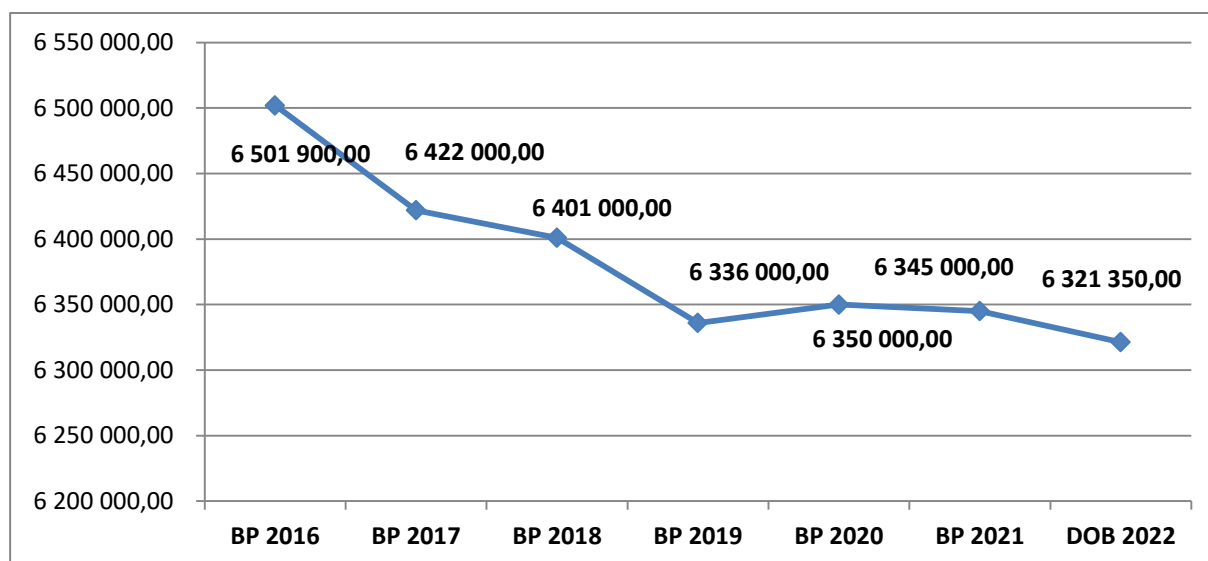
Cette politique ne repose pas sur l'application mécanique et aveugle de règles quantitatives, comme le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, mais sur un examen attentif de chaque situation, en optimisant au mieux la gestion de notre personnel, en recherchant toutes les possibilités de mutualisation et de simplification des tâches, tout en préservant les possibilités de promotion des agents méritants et les crédits dédiés à la formation, ainsi que le respect des règles légiférant sur les droits et devoirs des fonctionnaires (mobilité partagée, reclassement).

Les prévisions de masse salariale pour 2022 tiennent compte, notamment :

- des avancées de grades et d'échelons ;
- de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). Cinq agents devraient faire valoir leurs droits à la retraite en 2022. L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif ;
- des dernières mesures statutaires et indiciaires relatives au PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) qui s'appliqueront encore en 2022 ;
- de la mise en place des mesures qui seront prises par le gouvernement dans le cadre du projet de réforme pour la rémunération des agents de catégorie C. Cette réforme pourrait avoir un impact important sur la masse salariale, pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale actuelle.

MASSE SALARIALE BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

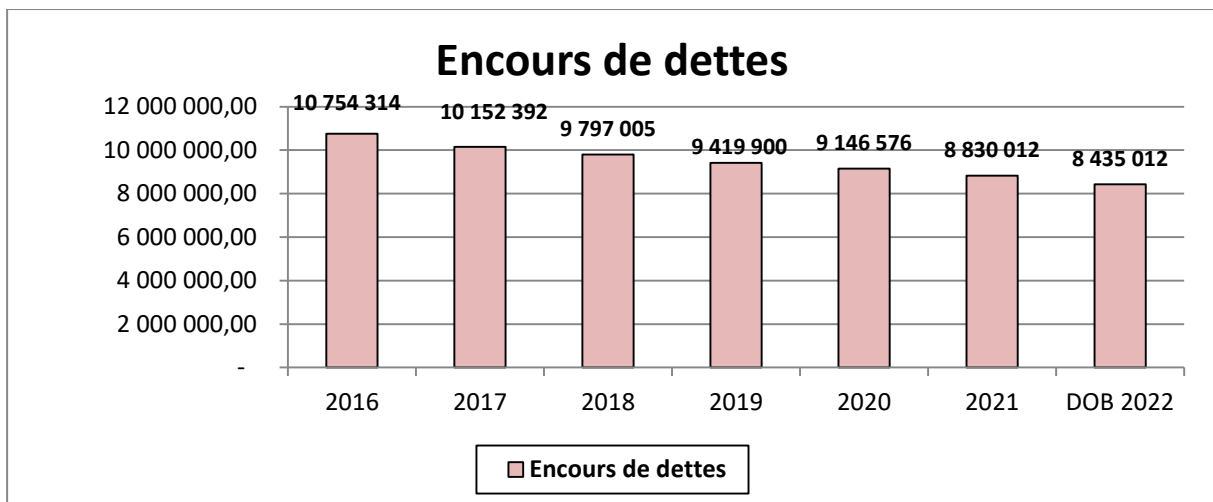
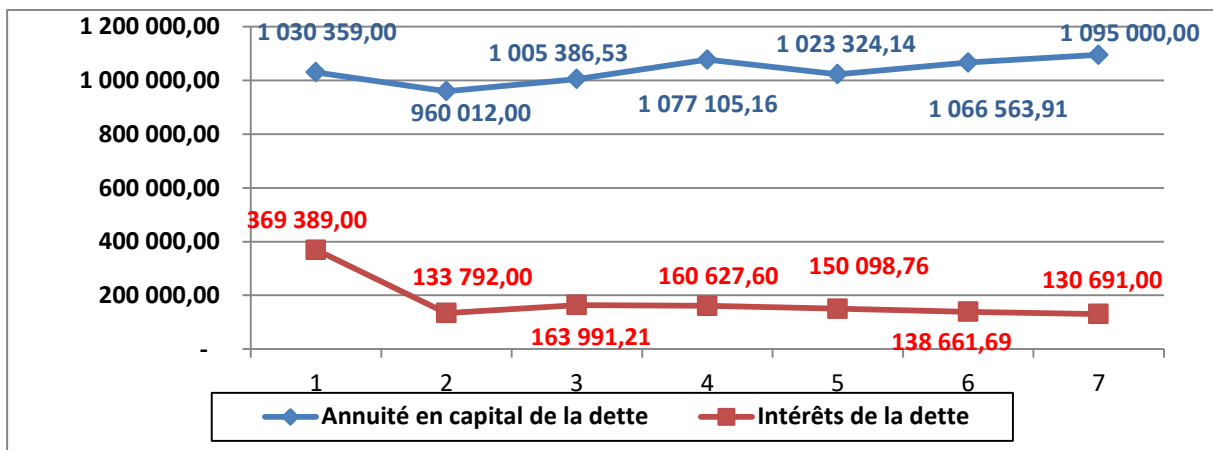
	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
BUDGET VILLE	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 652 000,00
BUDGET THEATRE	185 000,00	182 000,00	182 000,00	207 000,00	230 000,00	257 000,00	257 000,00
BUDGET MUSEE	-	403 000,00	403 000,00	372 000,00	378 000,00	378 000,00	380 000,00
BUDGET CAMPING	61 900,00	59 000,00	59 000,00	57 000,00	42 000,00	40 000,00	32 350,00
TOTAL	6 501 900,00	6 422 000,00	6 401 000,00	6 336 000,00	6 350 000,00	6 345 000,00	6 321 350,00



B) LA DETTE COMMUNALE

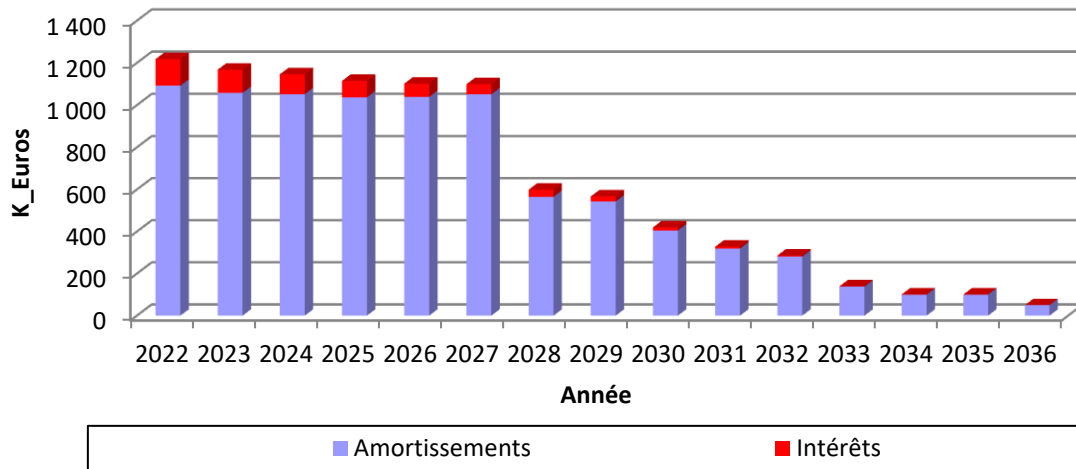
1) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET VILLE (2014-2022)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
Encours de dettes	10 754 314,00	10 152 392,00	9 797 005,26	9 419 900,10	9 146 575,96	8 830 012,00	8 435 012,00
Annuité en capital de la dette	1 030 359,00	960 012,00	1 005 386,53	1 077 105,16	1 023 324,14	1 066 563,91	1 095 000,00
Intérêts de la dette	369 389,00	133 792,00	163 991,21	160 627,60	150 098,76	138 661,69	130 691,00



L'encours de dettes DOB 2022 comprend les 700 000€ d'emprunt prévus en 2022.

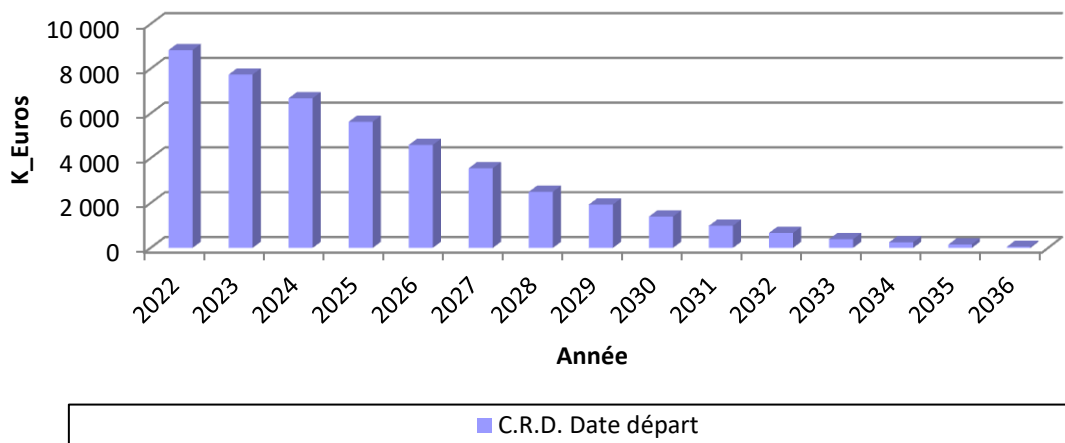
REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Amortissements	1 092	1 058	1 052	1 037	1 039	1 051	565	543	405	319	281	138	100	100	50
Intérêts	126	110	94	78	63	48	34	24	15	9	5	2	1	1	

Annuités	1 218	1 168	1 146	1 115	1 102	1 099	599	567	420	328	286	140	101	101	50
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

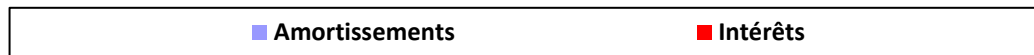
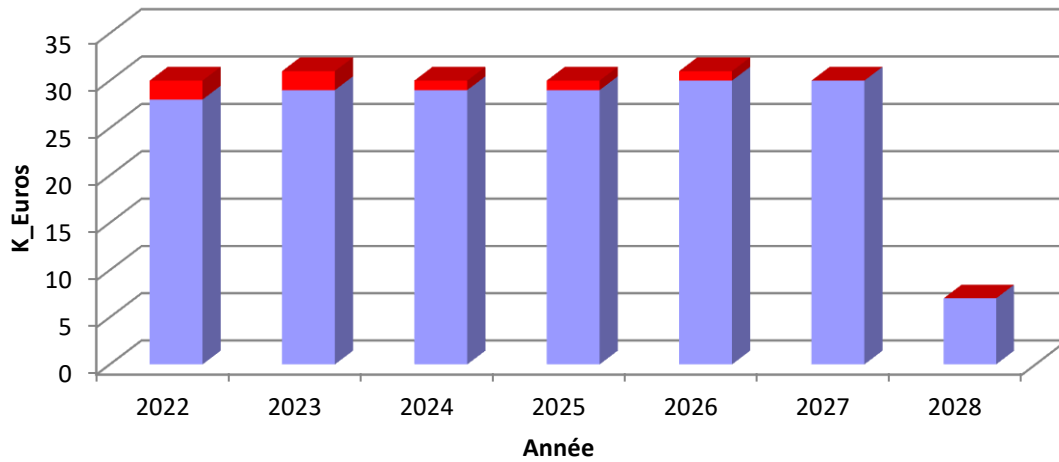
EXTINCTION DE LA DETTE



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
C.R.D. Date départ	8 831	7 739	6 680	5 628	4 591	3 554	2 502	1 936	1 394	988	669	388	250	150	50

2) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET MUSEE

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

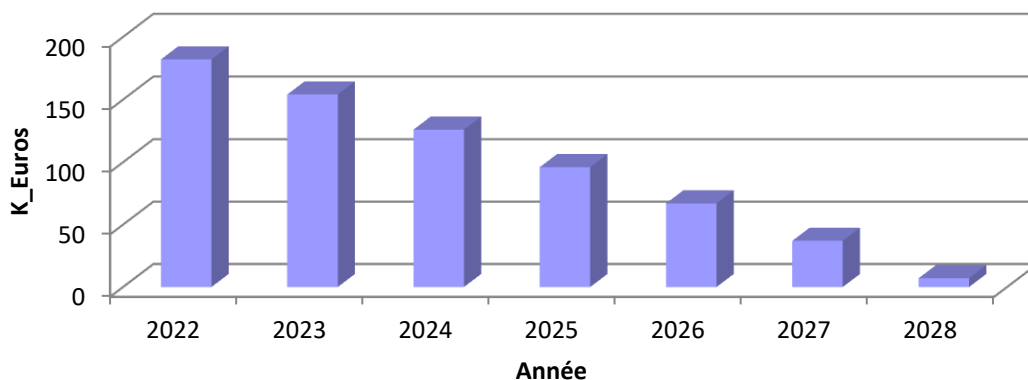


Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	28	29	29	29	30	30	7
Intérêts	2	2	1	1	1		

Annuités	30	31	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	----	----	---

EXTINCTION DE LA DETTE

C.R.D. Date départ



■ C.R.D. Date départ

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	182	154	126	96	67	37	7

C) LA FISCALITE LOCALE

TAUX COMMUNAUX

En 2022 comme depuis 2011, la majorité fera le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TH résidences secondaires et logements vacants, TFB, TFNB). Ainsi, la majorité municipale entend réaffirmer sa volonté de ne pas plus affecter le pouvoir d'achat des ménages Eudois, nettement diminué par la situation de crise de notre pays.

Par ailleurs, rappelons que l'année 2022 sera la troisième année de mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui se traduira, par l'application d'une tranche supplémentaire d'exonération pour les ménages concernés.

Afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi prévoit le transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti aux communes.

Ainsi, le taux de référence de la TFB, sur l'état de notification des bases correspond en 2021 :

au taux communal (31.30%) + taux départemental (25.36%), soit 56.66%.

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	56,66%	53,50%

Pour 2022, le taux département n'est pas encore connu.

LES BASES LOCALES

Les recettes fiscales de la Ville ne pourront progresser en 2022 que grâce à la variation mécanique des bases puisque les taux d'imposition ne seront pas augmentés.

SITUATION FINANCIERE DE

D) CAPACITE FINANCIERE

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 076-217602556-20220310-2022074-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2007 A 2021

Résultat de fonctionnement-déficit d'investissement+/-RAR

2007	2008	2009	2010	2011	2012
687 276,03	1 004 402,97	999 369,55	642 848,81	961 305,70	1 287 110,81

2013	2014	2015	2016	2017	2018
35 255,00	1 030 815,06	1 103 251,68	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62

2019	2020	2021
1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38

Principales composantes de l'autofinancement :

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits									
Ressources fiscales propres	6 233 129	5 976 571	6 050 036	5 983 021	6 963 154	6 722 024	6 887 696	6 969 203	7 020 888
+ Ressources d'exploitation	977 423	831 645	724 976	628 152	572 240	536 773	558 485	437 264	502 699
= Produits flexibles	7 210 551	6 808 217	6 775 012	6 611 173	7 535 394	7 258 797	7 446 181	7 406 467	7 523 586
Ressources institutionnelles	3 617 078	3 425 301	3 207 867	2 875 858	2 062 010	2 041 435	1 948 728	1 945 707	1 731 140
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	921 838	913 022	846 775	872 968	904 022	913 793	910 990	921 776	920 612
= Produits rigides	4 538 916	4 338 323	4 054 642	3 748 826	2 966 032	2 955 228	2 859 718	2 867 483	2 651 752
Travaux en régie	67 023	0	219 433	294 203	286 502	247 217	185 926	192 355	113 846
= Produits de gestion	11 816 490	11 146 540	11 049 087	10 654 202	10 787 928	10 461 242	10 491 825	10 466 305	10 289 184

Charges									
Charges à caractère général	2 888 504	2 758 902	2 477 116	2 295 926	2 347 754	2 365 001	2 291 663	2 029 461	2 233 356
+ Charges de personnel	5 799 539	5 820 339	5 924 807	5 690 533	5 307 726	5 290 960	5 403 559	5 284 473	5 426 240
+ Subventions de fonctionnement	1 371 313	966 265	829 858	732 611	646 964	654 429	727 569	764 439	795 700
+ Autres charges de gestion	448 150	715 948	766 242	807 202	1 144 708	773 345	831 280	840 408	850 990
= Charges de gestion	10 507 506	10 261 454	9 998 023	9 526 272	9 447 152	9 083 735	9 254 071	8 918 781	9 306 286

Excédent brut de fonctionnement	1 308 984	885 085	1 051 064	1 127 930	1 340 776	1 377 507	1 237 754	1 547 524	982 898
--	------------------	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

CAF BRUTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	12 370 992,00	12 034 521,00	12 052 478,00	11 563 598,00	10 920 027,00	11 100 370,00	11 044 621,00	10 301 457,00
Dépenses réelles de fonctionnement	11 277 830,00	11 341 128,00	11 266 044,00	10 293 710,00	9 664 525,00	10 015 419,00	9 558 341,00	9 459 712,00
CAF BRUTE	1 093 162,00	693 393,00	786 434,00	1 269 888,00	1 255 502,00	1 084 951,00	1 486 280,00	841 745,00

RESULTAT COMPTABLE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	1 093 162,00	693 393,00	786 434,00	1 269 888,00	1 255 502,00	1 084 951,00	1 486 280,00	841 745,00
- Dotations aux amortissements	240 340,00	263 921,00	226 859,00	235 003,00	218 511,00	237 651,00	257 438,00	270 905,53
- Dotations aux amortissements des charges financières			72 203,00	75 673,00	75 673,00	75 673,00	75 673,00	75 672,93
- Dotations aux provisions							30 000,00	13 589,00
+ reprise sur provisions							3 000,00	30 000,00
Résultat comptable	852 822,00	429 472,00	487 372,00	959 212,00	961 318,00	771 627,00	1 126 169,00	511 577,54

CAF NETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	1 093 162,00	693 393,00	786 434,00	1 269 888,00	1 255 502,00	1 084 951,00	1 486 280,00	841 745,00
Amortissement du capital	917 024,00	1 043 269,00	1 030 358,00	960 012,00	1 005 387,00	1 077 105,00	1 023 324,00	1 066 564,00
CAF NETTE	176 138,00	- 349 876,00	- 243 924,00	309 876,00	250 115,00	7 846,00	462 956,00	- 224 819,00

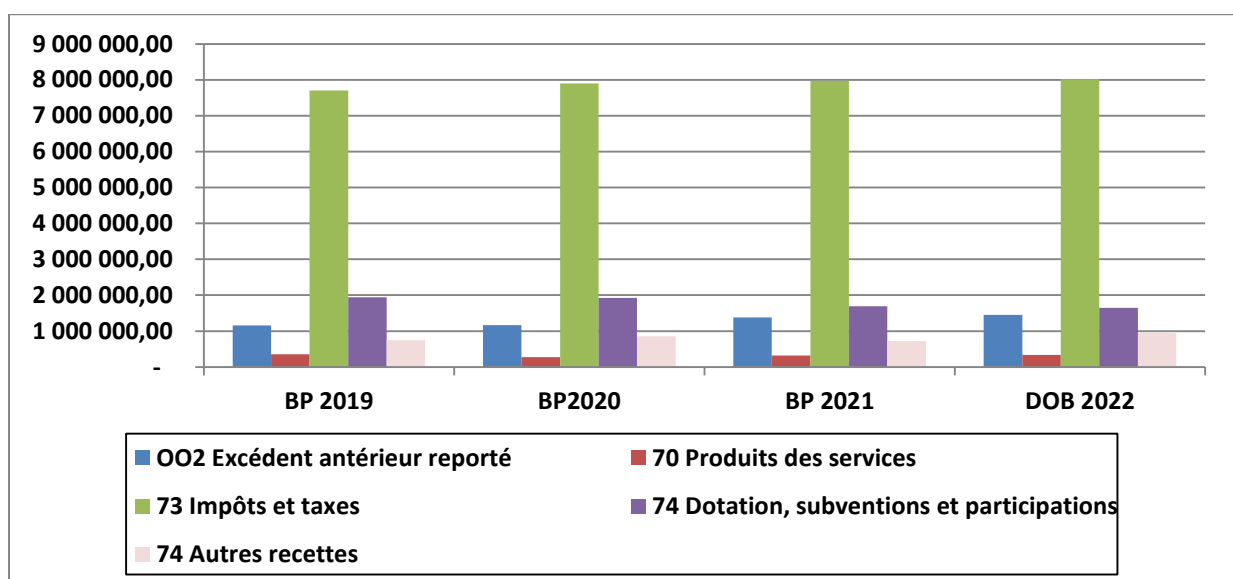
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2022**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La Ville d'Eu va s'attacher à poursuivre en 2022 le travail de fond visant à maîtriser les dépenses et à optimiser les recettes, grâce à une coopération sans faille entre les élus et les différents services.

a) – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement du budget 2022 s'élèvent à 12 401 946€.

		BP 2019	BP2020	BP 2021	DOB 2022
002	Excédent antérieur reporté	1 158 851,62	1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38
013	Atténuation de charges	275 000,00	279 000,00	280 000,00	250 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 000,24	250 000,68	300 000,79	294 219,62
70	Produits des services	349 500,14	269 300,00	318 600,00	336 600,00
73	Impôts et taxes	7 705 771,00	7 895 818,00	7 966 621,00	8 011 234,00
74	Dotation, subventions et participations	1 944 580,00	1 919 543,00	1 692 361,00	1 648 597,00
75	Autres produits de gestion courante	159 500,00	159 500,00	136 500,00	138 500,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	167 382,43	7 000,00	257 000,00
78	Reprises sur provisions	-	-	-	13 589,00
		11 903 203,00	12 103 168,43	12 076 873,00	12 401 946,00



Chapitre O13 – Il comprend notamment les rémunérations de nos agents suite aux arrêts maladie et les remboursements par l'État de nos contrats aidés.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, la garderie municipale, le remboursement de la mise à disposition d'un de nos agents au CCAS, et d'autres recettes comme les concessions dans les cimetières, les entrées au site du Bois l'Abbé, les entrées sur nos animations ...

Chapitre 73 – Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale : **pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune**. Le produit fiscal communal est de 4 885 000,00€.

D'autres postes importants :

- l'attribution de compensation qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et qui a, pour objectif, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres, est identique à 2021 ;
- le fonds de péréquation intercommunal (FPIC), créé en 2012, a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.
- le fonds national de garantie individuelle des ressources communales (919 089€) ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (112 000€ pour 111 000€ en 2021) ;
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation (230 000€ pour 211 000[®] en 2021).

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement :

- Les dotations de l'État :
- La dotation forfaitaire correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué de l'encaissement des locations (logements communaux : 128 000 € et salles communales : 6 000€).

Chapitre 77 – Il comprend principalement les remboursements de sinistres.

b) – LES DEPENSES

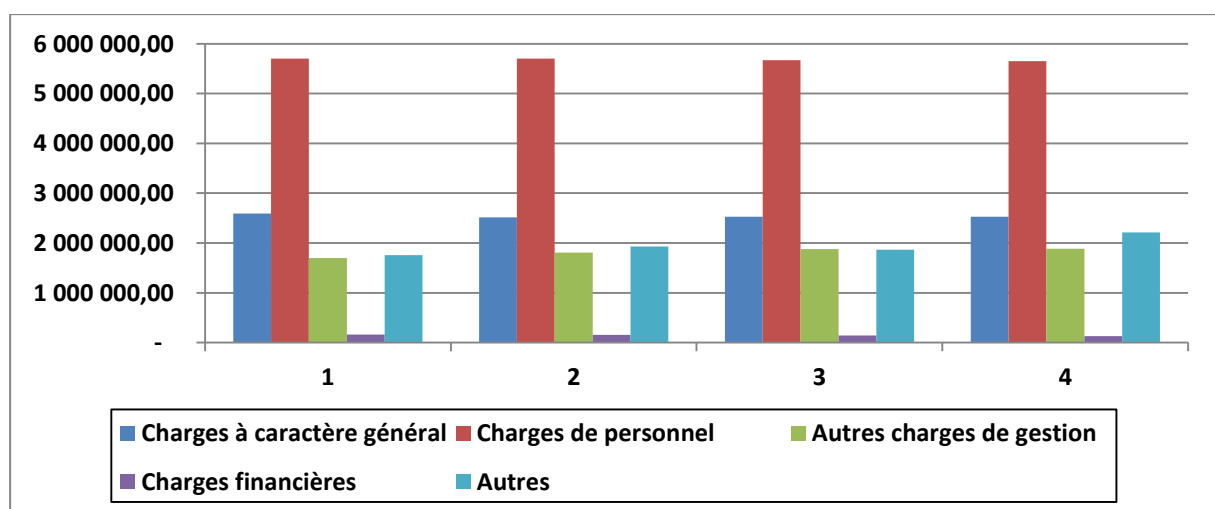
Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : achats de consommables, consommations diverses (fluide, fournitures ...), l'entretien des bâtiments, du matériel et des espaces publics.

Les crédits budgétaires, inscrits à ce chapitre, devront être surveillés de près en fonction des hausses envisagées en électricité, gaz, carburant...

En 2022, nous continuerons de soutenir les plus fragilisés, les associations, les écoles, les administrés dans leur quotidien et cela grâce à une stratégie de gestion saine et rigoureuse mais surtout par une présence des élus sur le terrain.

Nous contribuerons grâce à des dépenses maîtrisées, à notre niveau municipal, concrètement à changer les choses, à agir pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, les protéger et leur donner des perspectives pour croire de nouveau au service public de proximité.

		BP 2019	BP2020	BP 2021	DOB 2022
O11	Charges à caractère général	2 590 900,00	2 512 300,00	2 525 400,00	2 534 600,00
O12	Charges de personnel	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00	5 652 000,00
O14	Atténuation de produits	115 936,00	128 582,00	119 000,00	129 000,00
O22	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	1 312 314,00	1 337 532,00	1 349 902,00	1 402 172,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	313 651,00	417 821,43	346 906,32	654 608,28
65	Autres charges de gestion	1 697 487,00	1 809 824,00	1 875 964,00	1 886 165,00
66	Charges financières	160 215,00	154 409,00	143 000,00	127 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 700,00	7 700,00	27 700,68	5 700,72
68	Dotations aux provisions	-	30 000,00	14 000,00	5 700,00
		11 903 203,00	12 103 168,43	12 076 873,00	12 401 946,00



Chapitre O11 – Il s’agit des dépenses à caractère général des structures et des services : eau, électricité, éclairage, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d’affranchissements, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, de la voirie, l’alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d’assurances, les contrats de maintenance.

Chapitre O12 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 104 000€ ;
- à la subvention versée au CCAS : 404 000€ ;
- aux subventions versées aux associations : 360 000 € ;
- aux participations versées aux budgets annexes :
 - Théâtre : 342 167€.
 - Musée : 480 399€.
 - Camping : 55 599€.

Les autres charges de gestion courante (vie associative, action sociale...).

L’enveloppe des subventions est identique à celle de 2022.

Nous essaierons le mieux possible de soutenir et d’accompagner les associations, car c’est le cœur même de notre mandat : prendre soin de tous et être solidaire tout en construisant la ville de demain.

La Ville d’Eu et son CCAS accompagneront nos aînés touchés par l’isolement, il faudra continuer à informer, à rassurer.

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Ce chapitre regroupe principalement les titres annulés sur l’exercice antérieur.

Chapitre O42 :

- dotations aux amortissements pour 284 388.78€,
- dotations aux charges financières pour 76 000.00€,
- valeur nette comptable de la cession bâtiment et terrains Gouet pour 294 219.50€

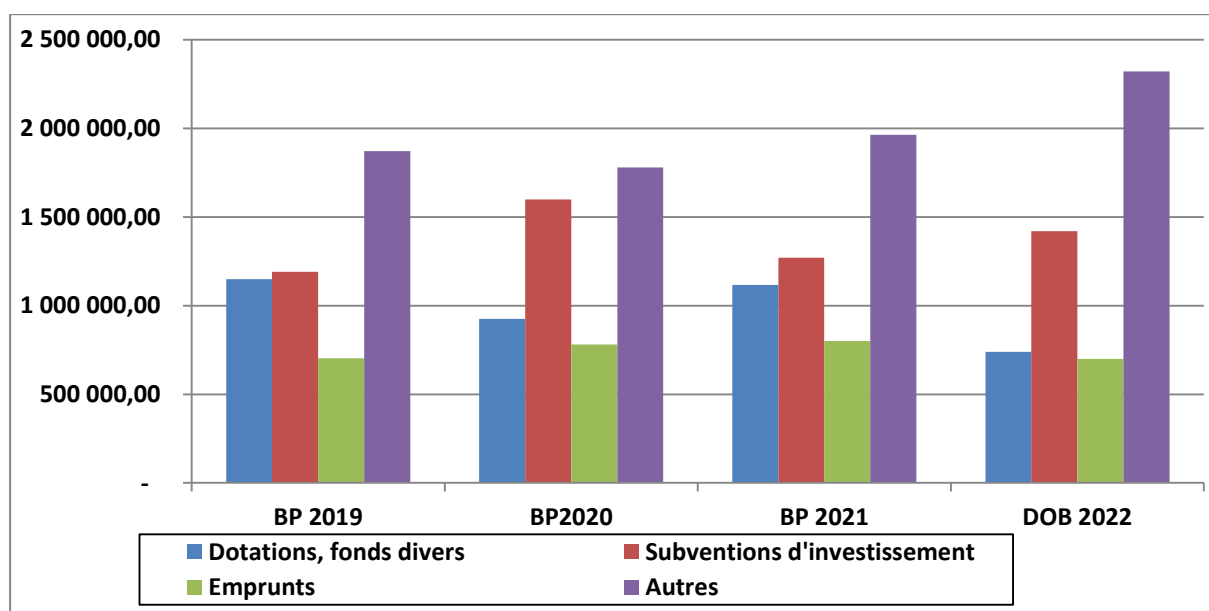
Chapitre O14 – Il s’agit du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2021

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) – LES RECETTES

		BP 2019	BP2020	BP 2021	DOB 2022
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 312 314,00	1 337 532,00	1 349 902,00	1 402 172,00
O24	Produits des cessions	240 300,00	5 917,57	266 700,00	263 700,00
O40	Opérations d'ordre entre sections	313 651,00	417 821,43	346 906,32	654 608,28
O41	Opérations patrimoniales		17 500,00		-
10	Dotations, fonds divers	1 149 796,00	926 112,00	1 116 002,78	740 162,13
13	Subventions d'investissement	1 190 536,00	1 599 821,00	1 271 061,90	1 421 038,59
16	Emprunts	702 500,00	780 000,00	800 000,00	700 000,00
21+23+27	Immobilisations corporelles+en cours+financières	5 000,00	-		-
		4 914 097,00	5 084 704,00	5 150 573,00	5 181 681,00



Chapitre 10 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 435 161.22€

FCTVA : 290 000.00€

Taxe d'aménagement : 15 000.91€

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 1 421 038.59€ dont :

Etat : 539 929€

- 495 178€ pour la restauration de la Collégiale
- 30 000€ pour le diagnostic sanitaire Château
- 14 751€ pour la rénovation couverture école Mélusine

Département : 405 626.71

- 10 000€ pour le diagnostic sanitaire Château
- 6 163€ pour l'aménagement chemin du Halage
- 9 264€ pour les travaux école Broceliande
- 380 199.71€ pour la restauration de la Collégiale

Communauté de communes des trois villes sœurs : 108 788.25

- 31 000€ pour l'aménagement chemin du Halage
- 77 788.25€ pour la restauration de la Collégiale

Autres : 275 777.06€

- 9 900€ du Lion's club pour un jeu à l'hôtel Dieu et 2 agrès au parcours de santé
- 17 500€ offre concours financier pour BDL
- 5 000€ de la PHAVE pour le fronton de la Chapelle St Laurent
- 243 377.06€ de la fondation du patrimoine pour la restauration de la Collégiale

DETR : 90 917.57€

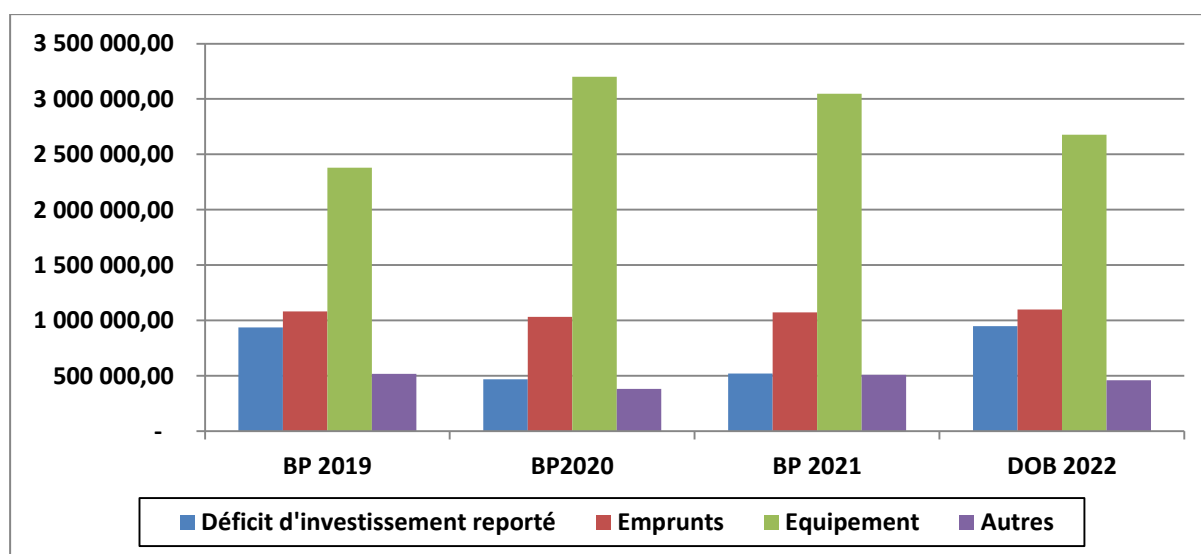
- 2 043€ pour les ascenseurs Mairie
- 7 020€ pour les reprises de concessions
- 15 000€ pour les trottoirs route du Tréport
- 9 937.19€ pour la voirie BDL
- 4 672.38€ pour le fronton de la Chapelle St Laurent
- 9 800€ pour l'éclairage de la Chapelle St Laurent
- 19 668€ pour la rénovation couverture école Mélusine
- 20 700€ pour les travaux école Broceliande (portail, acoustique, hall...)
- 2 077€ pour la mise aux normes des panneaux de signalisation.

Chapitre O40 :

- dotations aux amortissements pour 284 388.78€,
- dotations aux charges financières pour 76 000.00€,
- valeur nette comptable de la cession bâtiment et terrains Gouet pour 294 219.50€

b) – LES DEPENSES

		BP 2019	BP2020	BP 2021	DOB 2022
001	Déficit d'investissement reporté	937 590,76	468 379,27	521 699,82	947 802,90
040	Opérations d'ordre entre sections	300 000,24	250 000,68	300 000,79	294 219,62
041	Opérations patrimoniales	-	17 500,00	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 700,00	60 403,00	38 403,00	48 403,00
13	Subventions d'investissement	-	-	17 100,00	-
16	Emprunts	1 081 000,00	1 032 500,00	1 072 500,00	1 097 500,00
20	Immobilisations incorporelles	42 160,00	56 000,00	60 000,00	179 200,40
204	Subventions d'équipement versées	202 960,00	53 000,05	152 407,00	114 406,71
21	Immobilisations corporelles	402 295,00	445 327,00	497 815,67	793 602,00
23	Immobilisations en cours	1 934 391,00	2 699 594,00	2 488 646,33	1 704 545,80
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	2 000,00	2 000,39	2 000,57
		4 914 097,00	5 084 704,00	5 150 573,00	5 181 681,00



Chapitre 040 - Ce chapitre comprend les travaux en régie pour 250 000.12€.

Chapitre 10 - Il correspond à l'apurement du compte 1069

Chapitre 16 - Il correspond au remboursement de l'annuité de la dette

Chapitre 20 :

Changement logiciel finances	54 200,40
Changement logiciel Etat-Civil	35 000,00

Chapitre 204 :

Participation Sodineuf pour logements route de Mancheville 100 000.00€

Chapitre 21 :

2 agrès p/parcours de santé	3 900,00
Jeu+sol amortissant p/Hôtel Dieu	16 100,00
Aménagement chemin du halage	49 000,00
Création terrain de pétanque	4 000,00
Mise en sécurité du pas de tir	1 200,00
Travaux hors massif éclairage terrain football Franchet	50 000,00
Mise en conformité mât stade Carpentier	70 000,00
Réfection couverture école Mélusine	175 500,00
Travaux acoustique cantine Broceliande	4 300,00
Travaux réhabilitation hall entrée Broceliande	30 500,00
Travaux acoustique+hall entrée Broceliande	37 200,00
Réfection couverture Prévert (au dessus bibliothèque)	6 000,00
Réfection couverture Prévert (bureau+salle de jeux)	32 000,00
Rideau métallique Prévert rue de la teinturerie	1 500,00
Portail et clôture p/sécurisation accès école Broceliande	15 000,00
PPMS Mélusine+Primevère	2 000,00
Reprise de concessions	28 500,00
3 volets+remplacement 1 fenêtre pour salle Audiard	3 000,00
Fenêtre+volet roulant logement ST	1 700,00
Borne de gonflage+remplacement cuves mécanique	7 500,00
Signalisation Voirie	14 458,00
Panneaux p/PAMA	2 000,00
Extincteurs	5 000,00
Corbeilles/potelets/barrières	14 000,00
Barrières p/service Fêtes	6 500,00
Véhicules p/services techniques	30 000,00
Véhicule p/police	15 200,00
Véhicule p/stade	20 000,00
Véhicule p/service informatique	8 000,00
Ordinateurs pour la Police	2 000,00
PC pour le service communication	2 000,00
PC pour agent Petites Villes de Demain	1 000,00
Divers matériel informatique	29 000,00
Mobilier pour la Salle Audiard	1 000,00
Mobilier pour les écoles	5 000,00
Chaises de bureau p/Police	600,00
Tables p/servie Fêtes	2 000,00
Mobilier Mairie	3 400,00
Matériel pour les services techniques	4 500,00
Matériel p/S. Audiard	3 500,00
Matériel pour les services administratifs (téléphone, aspirateur...)	3 800,00

Matériel pour les services fêtes (drapeaux, guirlande, rad	
Matériel p/la police	1 443,60
Matériel p/voirie	15 000,00
Matériel pour les écoles (jeu extérieur p/Primevère+monobrosse...)	18 000,00
Matériel pour le service jardin	4 000,00
Circuit éducation routière	2 700,00
Matériel p/Collégiale	1 800,00
Matériel p/service désherbage	6 000,00
Matériel p/cantines	7 000,00
Matériel p/archéologie (barnum)	5 300,00
Matériel pour le sport	4 000,00

Chapitre 23 :

Réfection allées Cimetière	1 400,00
Travaux bâtiments classés	10 000,00
Travaux fronton Chapelle St Laurent	43 249,80
Travaux mise en conformité ADAP	22 557,00
Travaux Bragance	5 800,00
Néons p/Mélusine	650,00
Traditions verrières WC+appenti+toiture	15 000,00
Travaux IME	2 237,45
Aménagement bureau RH	17 000,00
Travaux bâtiments communaux	10 917,00
Réparation mur et grilles Jardin Français	4 500,00
Ballon eau chaude Chapelle du Collège	600,00
Travaux Collégiale	941 911,21
Ascenseurs Mairie	17 600,00
Travaux de voirie	10 000,00
CREM	255 000,00
Trottoirs rte du Tréport	116 328,00
Trottoirs Rte de Mers	67 965,00
BDL	59 623,14
Réfection chaussée rue Branly et Bergonié	29 320,00
Sécurisation Rte de la Croix (ilôts)	15 094,00
Ilôt central rue Lavoisier	41 273,00
Réfection enrobé rue de l'Oratoire	6 020,00
Remplacement poteaux incendie +pompe fontaine	10 500,00

LES BUDGETS ANNEXES

THEÂTRE

FONCTIONNEMENT RECETTES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
002	Excédent antérieur reporté	0,80	0,90	461,63	15,98
013	Atténuation de charges	-	-	-	-
70	Produits des services	50 000,00	40 600,10	20 000,00	30 000,00
74	Dotation, subventions et participations	169 300,20	135 000,00	138 000,00	165 250,00
75	Autres produits de gestion courante	260 237,00	333 905,00	369 226,37	343 167,02
78	Reprise sur provisions	-	-	-	1 284,00
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	-	-	-
		509 538,00	509 506,00	527 688,00	539 717,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
011	Charges à caractère général	264 750,00	268 550,00	255 950,00	266 250,00
012	Charges de personnel	207 000,00	216 000,00	257 000,00	257 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 587,54	12 155,06	11 137,51	9 716,53
65	Autres charges de gestion courante	700,00	700,00	300,00	300,47
67	Charges exceptionnelles	500,46	12 100,94	2 000,49	6 150,00
68	Dotations aux provisions	-	-	1 300,00	300,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00	-	-	-
		509 538,00	509 506,00	527 688,00	539 717,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
001	Solde d'exécution positif reporté	41 893,46	6 027,92	16 404,49	19 273,47
040	Opérations d'ordre entre sections	11 587,54	12 155,06	11 137,51	9 716,53
13	Subventions d'investissement	-	6 145,02	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00	-	-	-
		78 481,00	24 328,00	27 542,00	28 990,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	2 000,00	4 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	18 000,00	18 000,00	14 000,00
23	Immobilisations en cours	19 481,00	4 328,00	5 542,00	12 990,00
040	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	-	-	-
		78 481,00	24 328,00	27 542,00	28 990,00

MUSEE**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
002	Excédent antérieur reporté	2,79	0,45	0,67	68,83
013	Atténuation de charges	25 000,00	-		
70	Produits des services	66 887,21	24 300,55	36 700,33	61 700,17
75	Autres produits de gestion courante	462 627,00	452 129,00	459 290,00	480 399,00
78	Reprise sur provisions		-		100,00
		554 517,00	476 430,00	495 991,00	542 268,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
011	Charges à caractère général	62 170,00	60 000,00	66 400,00	58 600,00
012	Charges de personnel	372 000,00	378 000,00	378 000,00	380 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 759,81	12 903,37	13 756,51	10 866,35
65	Autres charges de gestion courante	50,19	-	500,00	500,00
66	Charges financières	2 846,00	2 571,63	2 369,49	2 019,65
67	Charges exceptionnelles	150,00	150,00	150,00	-
68	Dotations aux provisions		-	100,00	-
023	Virement à la section d'investissement	110 541,00	22 805,00	34 715,00	90 282,00
		554 517,00	476 430,00	495 991,00	542 268,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
001	Solde d'exécution positif reporté	-	-		5 007,65
040	Opérations d'ordre entre sections	6 759,81	12 903,37	13 756,51	10 866,35
10	Dotations, fonds divers	48 224,19	108 479,63	9 300,49	4 500,00
13	Subventions d'investissement	79 500,00	50 100,00	48 876,00	31 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	110 541,00	22 805,00	34 715,00	90 282,00
		245 025,00	194 288,00	106 648,00	141 906,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
001	Solde d'exécution négatif reporté	47 024,19	65 287,13	711,49	-
16	Emprunts	27 500,00	28 000,87	28 100,51	28 406,00
20	Immobilisations incorporelles	6 800,81	6 000,00	2 000,00	8 500,00
21	Immobilisations corporelles	49 200,00	28 000,00	15 500,00	14 000,00
23	Immobilisations en cours	114 500,00	67 000,00	60 336,00	91 000,00
		245 025,00	194 288,00	106 648,00	141 906,00

CAMPING**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
002	Excédent antérieur reporté	1,81	0,11	0,60	45,30
70	Produits des services	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	55 900,19	30 000,89	38 500,40	37 000,70
75	Autres produits de gestion courante	37 473,00	47 789,00	38 898,00	55 599,00
78	Reprise sur provisions			-	708,00
		93 375,00	78 790,00	78 399,00	94 353,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
011	Charges à caractère général	34 230,00	34 900,00	36 400,00	30 550,00
012	Charges de personnel	57 000,00	42 000,00	40 000,00	32 350,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 244,75	989,99	298,89	52,67
65	Autres charges de gestion courante	600,25	600,01	600,11	500,33
67	Charges exceptionnelles	300,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions			800,00	600,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	30 000,00
		93 375,00	78 790,00	78 399,00	94 353,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
001	Solde d'exécution positif reporté	4 353,25	4 457,01	4 628,11	1 814,33
040	Opérations d'ordre entre sections	1 244,75	989,99	298,89	52,67
021	Virement de la section de fonctionnement			-	30 000,00
		5 598,00	5 447,00	4 927,00	31 867,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	2 000,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	2 598,00	2 447,00	2 927,00	867,00
		5 598,00	5 447,00	4 927,00	31 867,00

Perspectives

Les moyens, que la collectivité oriente vers tel ou tel dossier, tel ou tel objectif, dépendront du contexte national et du contexte local. Quelles seront les perspectives pour les collectivités territoriales après les futures échéances électorales ?

Nous nous attèlerons à un exercice comptable en étroite coopération avec les services en nous appuyant sur la grande qualité professionnelle des agents territoriaux de la Ville d'Eu.

Depuis deux ans, le plan de relance annoncé par le gouvernement à grand renfort de communication et l'utilisation de l'expression « quoiqu'il en coûte » martelé par le président de la République, n'ont pas apporté, malheureusement, de grands moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales.

Bien souvent, les décisions gouvernementales continuent de diminuer le pouvoir d'agir des collectivités locales et leur autonomie. De ce fait, nous constatons que nos marges de manœuvre et de décision sont étroites, enserrées entre des dépenses obligatoires, des charges nouvelles et des dotations de l'Etat insuffisantes.

Nous continuerons d'investir et de fonctionner malgré des recettes fragiles et incertaines.

Les projets, nombreux et financièrement raisonnables, se mettront en place ; tous les élus et les services s'attacheront toujours, à rechercher les partenariats, les subventions possibles afin de gérer le plus rigoureusement possible les finances de la ville.

Notre communication via les réseaux sociaux et les magazines vous informeront de nos nombreuses réalisations, de notre dynamisme et de notre implication au service de tous.

L'action sociale par le CCAS

La crise sanitaire et ses conséquences laissent penser que la situation sociale des plus fragilisés ne s'améliorera pas, bien au contraire.

Le Centre communal d'action sociale agit auprès des habitants de la commune en développant des activités à vocation sociale pour promouvoir le principe d'égalité face au service public.

Il apporte une aide ponctuelle, assure la coordination de son action avec celles des autres services publics et associations de missions proches.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile va devoir accompagner les plus fragiles avec des difficultés de recrutement importantes.

L'accalmie sanitaire a permis et devrait continuer à permettre de proposer une offre d'animation à nos anciens.